



LATITUDE 32 NORD
REGARDS PARALLÈLES SUR LE MONDE

TRANSFORMATIONS

VENEZUELA 2035

Négocier avec le plus fort
pour financer l'après-pétrole

NOTE STRATÉGIQUE POUR LE GOUVERNEMENT VÉNÉZUÉLIEN

**Transformer la dernière expansion pétrolière
en première économie post-pétrole.**



NOTE STRATÉGIQUE

Synthèse exécutive

Le 28 août 2026, Donald Trump a annoncé que les États-Unis avaient obtenu, avec l'appui d'entreprises privées, un « contrôle majoritaire » sur plus de 65 milliards de barils de réserves prouvées au Venezuela. Le gouvernement intérimaire de Delcy Rodríguez a présenté le lendemain un accord bilatéral de vingt-cinq ans portant sur dix-sept champs stratégiques, avec un objectif initial de production supérieur à 1,5 million de barils par jour, puis le développement possible de huit blocs nouveaux. Washington évoque près de 100 milliards de dollars d'investissements privés ; Caracas estime à 209 milliards de dollars les recettes susceptibles de revenir à l'État vénézuélien, sur la base d'un baril à 65 dollars, dont environ 19 dollars par baril versés directement au pays. Les contrats d'application, la structure juridique du « contrôle », les profils de production, les mécanismes de récupération des coûts et le partage complet de la rente n'ont toutefois pas encore été rendus publics. L'accord annoncé doit donc être considéré comme un cadre politique encore insuffisamment documenté, non comme un équilibre économique déjà démontré.

La réaction instinctive consiste à choisir entre deux récits. Selon le premier, le Venezuela aurait capitulé et cédé sa principale richesse. Selon le second, l'arrivée de capitaux américains suffirait à relancer mécaniquement le pays. Ces deux lectures sont trop simples. Le rapport de force est incontestablement défavorable à Caracas : Nicolás Maduro a été capturé par une opération américaine le 3 janvier 2026 ; les recettes pétrolières transitent par des comptes contrôlés par les États-Unis ; les sanctions, les licences d'exploitation, l'accès au dollar, les débouchés commerciaux et une partie du règlement de la dette dépendent encore de décisions américaines. Mais le Venezuela conserve un actif irremplaçable : les plus importantes réserves pétrolières prouvées du monde, une géographie proche des raffineries américaines, des infrastructures récupérables et la capacité potentielle de contribuer durablement à la sécurité énergétique de l'hémisphère.

Face au plus fort, la posture utile n'est ni la soumission ni la proclamation impuissante de souveraineté. Elle consiste à comprendre ce que le plus fort veut réellement, à déterminer ce qu'il est prêt à payer pour l'obtenir et à transformer chaque concession en capacité nationale durable. Les États-Unis veulent du pétrole lourd, des investissements réservés à leurs entreprises, la sécurisation de leur approvisionnement, la réduction du prix des carburants, le remplissage de leur réserve stratégique et l'éviction de la Chine, de la Russie, de l'Iran et de Cuba des actifs stratégiques vénézuéliens. Le Venezuela ne doit donc pas négocier seulement un taux de redevance pétrolière. Il doit négocier le prix complet de son réalignement géopolitique.

Ce prix doit prendre la forme d'un véritable **Pacte de transformation Venezuela-États-Unis** : levée programmée et juridiquement prévisible des sanctions ; restitution progressive du contrôle des recettes ; engagements d'investissement opposables ; réhabilitation du réseau électrique ; modernisation des raffineries et de la pétrochimie ; transfert de technologies ; reconstruction de la recherche publique et des universités ; développement du solaire, de l'éolien, du stockage et du gaz ; relance d'un programme nucléaire civil sous garanties de l'AIEA ; règlement soutenable de la dette ; protection des actifs extérieurs ; accès aux financements internationaux ; retour des compétences de la diaspora ; et trajectoire institutionnelle crédible permettant de réduire le risque-pays.

Ce pacte bilatéral doit enfin être sécurisé par une architecture multilatérale. La première action consiste à organiser l'élection d'un parlement crédible, dont la ratification consoliderait des contrats aujourd'hui précaires et les rendrait plus durablement opposables. Une **Commission d'assistance et de pilotage** placée sous l'égide des Nations unies devrait accompagner et certifier le processus électoral, auditer les recettes et constater objectivement les jalons déclenchant les contreparties américaines. L'Europe, aujourd'hui absente du dispositif politique alors que plusieurs de ses entreprises figurent déjà dans les licences, devrait y être associée ; une conférence internationale réunie à Tunis, avec la Tunisie comme facilitateur méditerranéen et africain à faible conflictualité d'intérêts, pourrait installer cette architecture. Enfin, la réduction des positions chinoises et russes dans les actifs stratégiques, exigée par Washington, devrait être négociée comme une sortie ordonnée et compensée plutôt que subie comme une éviction sèche.

L'objectif ne doit pas être de restaurer le Venezuela pétrolier du XXe siècle. Il doit être d'utiliser la dernière grande phase d'expansion pétrolière pour rendre le pays progressivement moins dépendant du pétrole à l'horizon 2035.

SOMMAIRE

Architecture de l'analyse

De la lecture du rapport de force à un mandat de transformation nationale.

CH.	AXE	QUESTION DIRECTRICE
01	Situation du Venezuela	Capacités détruites, actifs encore décisifs
02	NSS 2025	Doctrine hémisphérique et réalisme transactionnel
03	Mises en œuvre 2026	Force, licences, flux pétroliers et accord
04	Économie de l'accord	Ce que les chiffres prouvent — ou non
05	Doctrine conseillée	Négocier le prix complet du réalignement
06	Douze chantiers	Pétrole, énergie, science, institutions et dette
07	Matrice de négociation	Concessions contre contreparties opposables
08	Lignes rouges	Préserver souveraineté, rente et réversibilité
09	Venezuela 2035	Stabiliser, reconstruire, transformer
10	Sécuriser les signatures	Parlement validé et commission des Nations unies
11	Europe et Tunisie	Élargir la boucle et réunir une conférence à Tunis
12	Chine et Russie	Organiser une sortie ordonnée et compensée
—	Conclusion	Transformer la contrainte en stratégie

Le Venezuela ne manque pas de ressources ; il manque de capacités

Le paradoxe vénézuélien est connu, mais son ampleur reste exceptionnelle. Le pays dispose d'environ 303 milliards de barils de réserves prouvées, soit près d'un cinquième des réserves mondiales selon les données de l'OPEP. Pourtant, il ne produisait qu'environ 1,25 million de barils par jour à l'été 2026. En 2000, sa production atteignait encore environ 3,2 millions de barils par jour ; elle était tombée à 735 000 barils par jour en septembre 2023. Une partie considérable des réserves se situe dans la ceinture de l'Orénoque et se compose de brut extra-lourd : son extraction, son transport et son raffinage exigent des diluants, des équipements spécialisés, de l'électricité fiable, des investissements longs et une expertise que le pays a en grande partie perdue.

La crise ne résulte donc pas d'un manque de pétrole. Elle résulte de l'effondrement progressif du système qui permet de convertir une ressource géologique en puissance économique : gouvernance de PDVSA, compétences, maintenance, réseau électrique, capacité de raffinage, accès aux capitaux, sécurité juridique, transparence financière et relations internationales.

Cette destruction de capacités s'inscrit dans une crise nationale beaucoup plus large. Entre 2013 et 2021, le PIB réel aurait diminué de plus de 75 %, soit l'une des contractions les plus importantes jamais observées dans un pays ne connaissant pas une guerre conventionnelle. Le Venezuela a traversé l'une des plus longues périodes d'hyperinflation contemporaines. Pour 2026, le FMI projette encore une inflation de 387,4 %, malgré une croissance réelle estimée à 4 %. Le pays et PDVSA ont fait défaut sur près de 60 milliards de dollars d'euro-obligations ; selon les méthodes de calcul et l'intégration des intérêts, sentences arbitrales, créances commerciales et dettes bilatérales, les engagements extérieurs totaux sont généralement estimés entre 150 et 200 milliards de dollars, voire davantage.

La crise est également humaine. Près de 7,9 millions de Vénézuéliens ont quitté leur pays. Cette diaspora constitue à la fois la manifestation la plus visible de l'échec national et l'une des principales réserves de compétences pour une reconstruction future. Les ingénieurs, médecins, universitaires, techniciens, entrepreneurs et cadres partis en Colombie, au Pérou, au Chili, aux États-Unis ou en Europe ne reviendront pas seulement parce que la production pétrolière augmente. Ils reviendront si le pays recrée des institutions, des carrières, des services publics et un horizon crédible.

Le secteur électrique illustre cette dégradation systémique. En 2021, l'hydroélectricité représentait environ 64 % de la production nationale. Cette concentration rend le système très vulnérable aux sécheresses, tandis que le vieillissement des centrales, des réseaux et de la maintenance amplifie les coupures. La production électrique, qui avait culminé à environ 120 milliards de kWh en 2013, n'atteignait plus que 95 milliards en 2021. Le département américain de l'Énergie estimait en janvier 2026 que la production d'électricité avait diminué de plus de 30 % et reconnaissait que la remise en état du réseau constituait une condition préalable à l'augmentation de la production pétrolière.

Le Venezuela ne peut donc pas traiter l'accord pétrolier comme un contrat sectoriel. Le pétrole dépend de l'électricité ; l'électricité dépend des investissements et de la gouvernance ; les investissements dépendent du droit, de la monnaie et de la dette ; la stabilité politique dépend du retour des services, de l'emploi et de la confiance. C'est l'ensemble de ce système qui doit être négocié.

Ce que dit réellement la National Security Strategy américaine de 2025

La **National Security Strategy of the United States of America**, publiée le 4 décembre 2025, offre une lecture exceptionnellement directe des objectifs américains. Elle ne doit pas être lue comme un texte diplomatique abstrait, mais comme la formulation du mandat de négociation de Washington.

Une doctrine de réalisme transactionnel

La stratégie revendique un « réalisme flexible ». Les États-Unis déclarent rechercher des relations pacifiques et commerciales avec des gouvernements dont les systèmes diffèrent du leur, sans faire de leur transformation démocratique préalable une condition absolue. Pour Caracas, ce point est essentiel : Washington peut travailler avec Delcy Rodríguez et une partie de l'appareil hérité du chavisme dès lors que ceux-ci répondent à ses intérêts prioritaires.

La NSS réaffirme également la primauté des États-nations et le droit de chaque pays à défendre sa souveraineté. Mais cette reconnaissance formelle coexiste avec une conception assumée des rapports de puissance : les grandes nations disposent d'une influence supérieure et les États-Unis utiliseront leurs leviers économiques, technologiques, financiers et militaires pour protéger leurs intérêts. La souveraineté n'est donc pas traitée comme une égalité de moyens ; elle reste une capacité à négocier et à conserver des marges de décision dans un rapport asymétrique.

L'hémisphère occidental redevient une priorité stratégique

La rupture majeure concerne les Amériques. La NSS affirme que les États-Unis doivent rétablir leur prééminence dans l'hémisphère occidental et empêcher les puissances extra-hémisphériques de contrôler des actifs, infrastructures, ports ou positions jugés stratégiques. Ce « corollaire Trump » à la doctrine Monroe poursuit quatre objectifs directement applicables au Venezuela :

1. réduire les migrations vers les États-Unis ;
2. combattre les cartels, les trafics et les organisations qualifiées de narcoterroristes ;
3. empêcher la Chine, la Russie, l'Iran ou d'autres acteurs de contrôler des actifs stratégiques dans la région ;
4. garantir l'accès américain aux ressources, infrastructures et chaînes d'approvisionnement essentielles.

La formule opérationnelle de la NSS est « Enlist and Expand » : enrôler les partenaires existants, en attirer de nouveaux et faire des États-Unis le partenaire économique et sécuritaire de premier choix. Le document précise que Washington peut travailler avec des gouvernements idéologiquement différents lorsqu'il existe des intérêts communs. Cette phrase décrit presque exactement la relation recherchée avec le gouvernement intérimaire de Caracas.

Diplomatie commerciale, contrats et éviction des concurrents

La doctrine ne sépare plus politique étrangère et politique industrielle. Elle demande aux ambassades et aux administrations américaines d'identifier les grandes opportunités, d'aider les entreprises américaines à gagner les contrats et de mobiliser les instruments publics de financement : Department of State, Department of Energy, Development Finance Corporation, Export-Import Bank et autres programmes fédéraux.

Dans les pays les plus dépendants des États-Unis, la NSS va jusqu'à préconiser des contrats réservés aux entreprises américaines et l'éviction des sociétés extra-hémisphériques des infrastructures stratégiques. Les licences OFAC publiées en 2026 traduisent cette orientation : elles excluent de nombreuses

opérations impliquant des entités russes, iraniennes, nord-coréennes, cubaines ou chinoises, tout en autorisant Chevron, BP, Eni, Repsol, Shell et Maurel & Prom à reprendre ou développer certaines activités. Washington ne cherche donc pas uniquement à acheter du brut. Il redessine l'écosystème capitalistique du secteur énergétique vénézuélien.

Sécurité économique, énergie et technologie

La NSS considère la sécurité économique comme une composante de la sécurité nationale. Ses priorités sont le rééquilibrage commercial, l'accès aux minerais et matières critiques, la réindustrialisation, la domination technologique et une politique d'« energy dominance » couvrant le pétrole, le gaz, le charbon et le nucléaire. L'énergie abondante doit soutenir l'industrie, réduire les coûts, alimenter l'intelligence artificielle et renforcer la capacité américaine de projection de puissance.

Pour le Venezuela, la conclusion est simple : le pétrole vénézuélien possède une valeur supérieure à son prix de marché. Il contribue simultanément à la sécurité des raffineries américaines, au remplissage de la réserve stratégique, à la maîtrise des prix domestiques, à la réduction de l'influence chinoise et russe, et à la crédibilité de la nouvelle doctrine hémisphérique. C'est cette valeur géopolitique cumulée, et non le seul prix du baril, qui doit être négociée.

Les développements de 2026 : la doctrine transformée en actes

Au 31 août 2026, aucune nouvelle NSS n'a remplacé formellement le document de 2025. En revanche, plusieurs textes et décisions l'ont précisé et radicalement mis en œuvre.

L'opération du 3 janvier 2026

Les forces américaines ont capturé Nicolás Maduro le 3 janvier 2026. La **National Defense Strategy 2026** présente cette opération comme une démonstration de la capacité des États-Unis à imposer rapidement le corollaire Trump dans l'hémisphère. Elle affirme que Washington doit disposer d'options militaires crédibles contre les organisations qualifiées de narcoterroristes, garantir l'accès aux positions clés et agir de manière ciblée lorsque ses partenaires ne répondent pas à ses exigences.

Pour un négociateur vénézuélien, la leçon n'est pas théorique : les États-Unis ont démontré qu'ils acceptaient un niveau d'escalade très élevé pour imposer leur lecture de la sécurité hémisphérique.

La mise sous contrôle des flux pétroliers

Le 6 janvier, Washington a annoncé la commercialisation immédiate de 30 à 50 millions de barils de pétrole vénézuélien. Les recettes devaient d'abord être déposées dans des comptes contrôlés par les États-Unis auprès de banques reconnues, puis être distribuées à la discrétion du gouvernement américain au bénéfice annoncé des peuples américain et vénézuélien.

L'Executive Order 14373 du 9 janvier a protégé ces fonds contre les saisies judiciaires, mais il a aussi institutionnalisé leur placement sous garde américaine. Les recettes issues de la vente des ressources naturelles ou des diluants peuvent être conservées dans des comptes du Trésor américain et ne peuvent être transférées que selon les autorisations prises dans ce cadre.

L'ouverture réglementaire sous conditions

Entre février et août 2026, l'OFAC a progressivement autorisé le commerce du brut, l'importation de diluants, les services pétroliers, certains investissements, les activités de PDVSA, les télécommunications, les minerais et la préparation d'une restructuration de la dette.

Les licences révisées le 27 août retirent l'obligation d'appliquer le droit américain aux contrats concernés, ce qui constitue une évolution favorable à Caracas. Elles maintiennent toutefois trois contraintes structurantes :

5. les litiges doivent être arbitrés aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France ou à Singapour ;
6. les paiements dus aux entités bloquées, y compris certaines taxes et redevances, transitent par les comptes désignés par le Trésor américain ;
7. les entités russes, iraniennes, nord-coréennes, cubaines et, selon les opérations, chinoises demeurent exclues.

L'accord annoncé des 28 et 29 août

Le nouvel accord de vingt-cinq ans couronne cette progression. Il répond point par point à la NSS : accès américain à une ressource stratégique, priorité donnée aux entreprises occidentales, recul des concurrents extra-hémisphériques, mobilisation de capitaux privés et intégration énergétique régionale.

Il est néanmoins trop tôt pour le qualifier définitivement de « gagnant-gagnant ». Ce terme décrit une intention politique, non un résultat vérifiable. Un accord n'est mutuellement bénéfique que si les contrats, la fiscalité, les investissements, les transferts de compétences, la gouvernance des recettes et les mécanismes de sortie produisent effectivement deux trajectoires positives.

Ce que les chiffres annoncés disent — et ce qu'ils ne disent pas

Les principales données disponibles permettent déjà d'identifier les questions à poser.

Annonce	Lecture immédiate	Question stratégique non résolue
Plus de 65 milliards de barils sous « contrôle majoritaire » américain	Environ un cinquième des réserves prouvées du Venezuela	S'agit-il de titres, de droits d'exploitation, d'une priorité d'enlèvement, d'un contrôle opérationnel ou d'une option sur des réserves futures ?
Dix-sept champs stratégiques pendant vingt-cinq ans	Périmètre initial identifiable	Les 65 milliards de barils correspondent-ils réellement à ces seuls champs ? Quel mécanisme de restitution s'applique aux zones non développées ?
Objectif supérieur à 1,5 million de barils par jour	Retour vers une échelle industrielle significative	Ce volume représente-t-il la production des projets bilatéraux ou la production nationale totale ? Quel calendrier et quel profil de déclin ?
Près de 100 milliards de dollars d'investissements privés	Capacité théorique de réhabilitation	S'agit-il d'engagements fermes, de dépenses conditionnelles ou d'une estimation ? Quelles garanties de maison mère et quelles pénalités ?
209 milliards de dollars de recettes publiques	Ressource majeure pour l'État	Quelle part correspond aux redevances, impôts, dividendes, bonus et autres prélèvements ? Quels coûts peuvent être récupérés avant partage ?
Environ 19 dollars versés directement au Venezuela par baril	À 1,5 million de barils/jour, environ 10,4 milliards de dollars par an	Est-ce un plancher indexé ou une valeur moyenne ? S'ajoute-t-il aux impôts et dividendes ? Comment varie-t-il avec le prix et les coûts ?

Deux calculs simples montrent l'enjeu.

À 1,5 million de barils par jour pendant vingt-cinq ans, la production cumulée atteindrait environ 13,7 milliards de barils avant prise en compte de la montée en puissance et du déclin des champs. Ce volume ne représente qu'environ 21 % des 65 milliards de barils évoqués. Le « contrôle » revendiqué porte donc sur une valeur stratégique et optionnelle très supérieure au volume probablement extrait pendant la durée initiale. Caracas doit refuser qu'une nécessité opérationnelle limitée devienne un droit indéfini sur des réserves non développées.

À 65 dollars le baril, une production de 1,5 million de barils par jour générerait environ 35,6 milliards de dollars de chiffre d'affaires brut annuel. Un versement direct de 19 dollars par baril représenterait environ 29 % de cette valeur brute. Mais ce ratio ne permet pas de mesurer le **government take** réel : il faut connaître les royalties, les impôts, les dividendes de PDVSA, la récupération des coûts, les amortissements, les prix de transfert, les frais de commercialisation et les obligations de remise en état. Sans modèle économique champ par champ, le chiffre de 209 milliards ne peut être ni validé ni contesté sérieusement.

La doctrine conseillée à Caracas : négocier le prix du réalignement

Si nous étions placés en situation de conseil auprès du gouvernement vénézuélien, notre recommandation centrale serait la suivante :

Ne négociez pas seulement l'accès américain au pétrole. Négociez la transformation du Venezuela en contrepartie d'un réalignement qui possède pour Washington une valeur énergétique, industrielle, électorale, financière et géopolitique.

Le Venezuela ne dispose plus de la liberté stratégique d'une puissance autonome. Mais il ne se trouve pas non plus sans levier. Les États-Unis ont besoin d'un résultat rapide et visible. Ils veulent sécuriser un brut lourd adapté à leurs raffineries, réduire les prix des carburants, remplir une réserve stratégique affaiblie, démontrer l'efficacité du corollaire Trump et empêcher le retour de concurrents extra-hémisphériques. Ils doivent par ailleurs convaincre les compagnies privées d'investir dans un environnement coûteux, juridiquement complexe et politiquement fragile.

La stratégie vénézuélienne doit transformer ces besoins américains en contreparties opposables. Elle peut accepter un contrôle opérationnel américain temporaire et circonscrit sur certains champs, une priorité d'achat à des conditions de marché, des audits internationaux et un arbitrage neutre. En revanche, elle doit obtenir un changement de système : infrastructures, institutions, compétences, capital humain, recherche, diversification énergétique et retour au financement international.

Les douze chantiers d'un mandat de négociation

01. Définir juridiquement le mot « contrôle »

Le titre de propriété des ressources doit demeurer sans ambiguïté celui de la République. Le contrôle opérationnel d'un projet, le droit de commercialiser une production et la souveraineté sur les réserves sont trois notions distinctes.

Le contrat-cadre doit :

8. limiter les droits américains aux dix-sept champs précisément cartographiés ;
9. faire certifier indépendamment les réserves, les coûts et les passifs environnementaux selon des standards internationaux ;
10. prévoir la restitution automatique des zones non développées selon un calendrier « use it or lose it » ;
11. interdire toute extension aux huit blocs nouveaux sans appel à propositions et nouvelle approbation ;
12. exclure tout nantissement général des réserves ou de PDVSA au titre d'autres dettes ;
13. organiser une revue complète tous les cinq ans sans remettre en cause les investissements déjà engagés.

La concession acceptable porte sur l'exploitation performante d'actifs identifiés, non sur une souveraineté indéterminée sur 65 milliards de barils.

02. Transformer les 100 milliards annoncés en obligations d'investissement

Un chiffre politique n'est pas un engagement contractuel. Chaque opérateur doit souscrire un programme minimal de travaux et d'investissements : puits, récupération assistée, diluants, traitement, pipelines, terminaux, électricité, maintenance, sécurité, réduction des fuites et remise en état.

Ces engagements doivent être assortis de jalons annuels, de garanties de maison mère, de cautions de bonne exécution, de pénalités, de clauses de retrait et de restitution des actifs. La rémunération supplémentaire de l'opérateur doit dépendre de sa capacité à dépasser les objectifs de production, de fiabilité, de sécurité et de contenu local, non simplement de la signature du contrat.

03. Construire un régime fiscal progressif, auditable et anti-rente

Le prix doit être indexé sur des références de marché transparentes, corrigées uniquement de la qualité du brut et des coûts logistiques vérifiables. Les coûts récupérables doivent être plafonnés, audités et isolés par projet. Les ventes à des sociétés liées doivent respecter une règle de pleine concurrence afin d'éviter le transfert artificiel de marge hors du Venezuela.

Le versement annoncé de 19 dollars par baril peut devenir un plancher, mais non le cœur unique du dispositif. Le régime doit prévoir :

14. une redevance minimale indépendante du bénéfice comptable ;
15. un impôt sur les bénéfices stabilisé mais non gelé pendant vingt-cinq ans ;
16. une part de profit oil ou un mécanisme fondé sur le taux de rentabilité du projet ;
17. une contribution additionnelle lorsque le prix dépasse plusieurs seuils ;
18. une diminution temporaire et conditionnée de la charge fiscale lorsque le prix ou la production menace la viabilité économique du champ ;
19. la publication annuelle du government take complet.

L'objectif n'est pas de maximiser le prélèvement la première année, au risque de tuer l'investissement. Il est de garantir à l'État une part croissante de la rente une fois les capitaux remboursés et les risques initiaux absorbés.

04. Sortir les recettes de la discrétion unilatérale

Les comptes américains ont protégé les recettes contre les saisies de créanciers et certains détournements. Ils constituent néanmoins une dépendance politique majeure. Le Venezuela doit négocier une transition vers une gouvernance fiduciaire conjointe : double signature, règles de décaissement publiques, conseil indépendant, audit international, rapports mensuels et contrôle parlementaire.

Le calendrier de restitution de la pleine capacité de gestion doit être lié à des jalons vérifiables : audit de la Banque centrale et de PDVSA, système budgétaire transparent, registre des bénéficiaires effectifs, mécanisme anticorruption, publication des contrats et rétablissement d'un contrôle juridictionnel crédible.

La protection contre les créanciers doit être conservée tant que la restructuration de la dette n'est pas achevée, mais elle ne doit pas devenir un droit permanent pour Washington de déterminer l'utilisation du revenu national.

05. Créer un Fonds souverain de transformation distinct de PDVSA

La principale erreur historique serait de faire de PDVSA à la fois une compagnie pétrolière, une caisse sociale, un instrument monétaire et un État parallèle. Les recettes exceptionnelles doivent être séparées de l'opérateur.

Le Venezuela doit créer par une loi organique un Fonds de stabilisation et de transformation répondant aux principes internationaux de gouvernance des fonds souverains. Le budget courant ne devrait recevoir qu'une recette calculée sur un prix de référence prudent. La fraction excédentaire pourrait être répartie, à titre indicatif, selon cinq enveloppes :

20. 30 % pour la stabilisation macroéconomique, les réserves et les générations futures ;
21. 25 % pour l'électricité, l'eau, les transports et les infrastructures numériques ;
22. 20 % pour l'éducation, la santé, les universités et la recherche ;
23. 15 % pour la diversification industrielle, les PME exportatrices et le capital productif ;
24. 10 % pour les territoires producteurs, la restauration environnementale et les passifs sociaux.

Ces pourcentages doivent être affinés par une programmation macroéconomique. Le principe essentiel est de rendre juridiquement impossible l'absorption intégrale de la rente par les dépenses courantes et la création monétaire.

06. Faire du contenu local un mécanisme de capacité, non un slogan

Des quotas irréalistes créeraient des prête-noms et de la corruption ; leur absence recréerait une économie d'enclave. Il faut donc définir une trajectoire progressive sur les dépenses susceptibles d'être confiées à des fournisseurs locaux : par exemple 25 % de contenu local à court terme, 40 % à cinq ans et jusqu'à 60 % à dix ans lorsque les fournisseurs sont qualifiés, avec des exceptions transparentes pour les équipements critiques indisponibles.

Chaque opérateur devrait financer :

25. un centre de formation technique associé à ses champs ;
26. des programmes diplômants avec les universités vénézuéliennes ;
27. le retour ciblé de cadres et ingénieurs de la diaspora ;
28. des laboratoires communs sur les bruts lourds, la corrosion, les matériaux, la récupération assistée et la réduction des émissions ;

29. la transmission au Venezuela des données géologiques, modèles numériques et historiques d'exploitation.

La technologie ne se transfère pas par une clause générique. Elle se transfère par les données, les équipes mixtes, les droits d'usage, les laboratoires, les carrières et l'obligation de confier progressivement des responsabilités aux ingénieurs locaux.

07. Réhabiliter la chaîne de valeur, pas seulement les puits

Exporter davantage de brut sans restaurer le raffinage, le gaz, la pétrochimie, les engrais et la maintenance reproduirait une économie coloniale de matières premières. L'accord doit inclure un volet aval : remise en état sélective des raffineries selon leur viabilité réelle, sécurisation de l'approvisionnement domestique, captage du gaz associé, réduction du torchage, production d'électricité au gaz, pétrochimie et engrais.

Les licences OFAC incluent déjà de nombreux produits pétrochimiques et précurseurs d'engrais. Caracas doit utiliser cette ouverture pour négocier des complexes compétitifs, non pour maintenir artificiellement toutes les installations existantes. Les projets doivent être choisis selon le coût complet, les débouchés régionaux et leur capacité à créer des chaînes de valeur locales.

08. Obtenir un Pacte électrique national

La remise en état du réseau est simultanément une exigence pétrolière américaine et un besoin vital de la population. C'est donc l'un des meilleurs terrains de convergence.

Le Pacte électrique devrait combiner :

30. réhabilitation des barrages et des turbines hydroélectriques ;
31. modernisation du transport et de la distribution ;
32. réduction des pertes techniques et commerciales ;
33. centrales à gaz flexibles alimentées par le gaz associé récupéré ;
34. solaire et éolien dans les zones disposant des meilleurs facteurs de charge ;
35. stockage, micro-réseaux pour les hôpitaux et infrastructures critiques ;
36. systèmes de contrôle, cybersécurité et comptage ;
37. réforme progressive des tarifs accompagnée d'une protection ciblée des ménages vulnérables.

Les renouvelables ne doivent pas être présentées comme un substitut idéologique au pétrole, mais comme un instrument de résilience, de diversification et de libération de volumes d'hydrocarbures exportables. Elles réduisent également la dépendance excessive à l'hydraulique et aux aléas climatiques.

09. Reconstruire une capacité nucléaire civile et scientifique

Le Venezuela ne possède aujourd'hui aucune centrale nucléaire. Son réacteur de recherche RV-1, arrêté depuis 1991, ne contient plus de combustible depuis l'opération menée en mai 2026 avec les États-Unis, le Royaume-Uni et l'AIEA pour retirer environ 13 kilogrammes d'uranium hautement enrichi.

Cette opération ne doit pas clore l'histoire nucléaire vénézuélienne. Elle peut devenir le point de départ d'un programme civil crédible, strictement encadré et tourné vers les usages scientifiques et industriels.

La négociation devrait rechercher un accord de coopération nucléaire civile avec les États-Unis et des partenaires latino-américains, sous garanties intégrales de l'AIEA. La trajectoire proposée comporte trois étapes :

38. **2026-2028 : reconstruire les institutions.** Autorité de sûreté indépendante, inventaire radiologique, formation, radioprotection, adhésion effective aux standards et conventions de l'AIEA, programme de bourses et coopération avec l'Argentine, le Brésil et les laboratoires américains.
39. **2028-2031 : reconstruire les usages.** Médecine nucléaire, production ou sécurisation d'isotopes, irradiation alimentaire et médicale, sciences des matériaux, hydrologie isotopique, agriculture, contrôle

environnemental et étude d'un nouveau réacteur de recherche polyvalent fonctionnant à l'uranium faiblement enrichi.

40. **Après 2030 : instruire l'option électronucléaire.** Étude indépendante des besoins du réseau, des coûts, des sites, de l'eau, des déchets, de la sûreté et des solutions disponibles, y compris les petits réacteurs modulaires si leur maturité industrielle est démontrée.

Une centrale nucléaire ne doit pas devenir un projet de prestige signé avant la remise en état du réseau et du régulateur. La première souveraineté nucléaire est une souveraineté de connaissance, de sûreté et de recherche.

10. Lier le pétrole à la recherche, aux universités et à l'industrie du futur

Une fraction obligatoire des dépenses d'investissement et des recettes publiques doit alimenter un Fonds national pour la science et la technologie, dont les financements seraient attribués sur appels compétitifs et après évaluations indépendantes. Les priorités peuvent inclure : énergie, matériaux, chimie, agriculture tropicale, santé, biotechnologies, numérique, intelligence artificielle, géosciences, eau et climat.

Les accords avec les entreprises américaines devraient imposer des consortiums entre universités, IVIC, centres technologiques et entreprises. Le Venezuela pourrait viser progressivement un effort national de recherche proche de 1 % du PIB en 2030 puis 2 % en 2035, sous réserve de sa capacité d'absorption. La rente pétrolière doit financer des institutions scientifiques qui survivront à la rente.

11. Négocier simultanément la dette, CITGO et le retour financier international

Aucun investissement massif ne sera durable tant que les créanciers pourront poursuivre les actifs vénézuéliens et que la dette restera indéterminée. La licence générale 58 autorise la préparation d'une restructuration, mais non encore son règlement complet. Caracas doit exiger que l'ouverture pétrolière, la restructuration de la dette et la protection des recettes avancent selon un calendrier coordonné.

Les principes devraient être les suivants : audit consolidé de la dette ; analyse de soutenabilité avec le FMI ; traitement comparable des créanciers ; décote et allongement compatibles avec les besoins d'investissement ; instruments de récupération indexés sur le pétrole mais plafonnés ; aucune garantie générale sur les réserves ; protection des dépenses sociales et de transformation ; règlement spécifique de CITGO évitant une cession précipitée à un prix décoté.

La dette ne doit pas absorber par anticipation la nouvelle rente. Elle doit être restructurée de façon à rendre possible la reconstruction qui permettra précisément au pays de rembourser durablement.

12. Échanger une trajectoire institutionnelle crédible contre une baisse du risque-pays

La question démocratique ne relève pas seulement de la morale politique. Elle possède une valeur économique mesurable. Sans légitimité reconnue, alternance possible, justice indépendante et protection des contrats, les investisseurs réclameront une rentabilité excessive ou refuseront d'investir.

Le gouvernement intérimaire doit donc proposer un calendrier négocié comprenant : libération vérifiable des prisonniers politiques ; réouverture de l'espace civique ; dialogue incluant les principales forces d'opposition ; réforme électorale ; observation internationale ; élections nationales crédibles ; garanties de sécurité pour les responsables sortants n'ayant pas commis de crimes imprescriptibles ; continuité des contrats légalement conclus.

Chaque progrès institutionnel devrait déclencher automatiquement une contrepartie américaine : levée d'une catégorie de sanctions, élargissement de l'accès financier, restitution d'une part de la gestion des recettes ou activation d'un financement public américain. Cette automaticité réduit le risque que les concessions vénézuéliennes restent irréversibles tandis que les avantages américains demeurent discrétionnaires.

La matrice de négociation : donner à Washington ce qui lui importe, obtenir ce qui transforme le pays

Priorité américaine	Concession possible de Caracas	Contrepartie à exiger
Sécuriser un approvisionnement en brut lourd	Priorité d'enlèvement américaine sur une part définie de la production, au prix de marché	Investissements fermes, modernisation des raffineries et accès diversifié aux marchés pour le solde
Réduire le prix des carburants et remplir la réserve stratégique	Calendrier accéléré sur les champs récupérables rapidement	Paiement transparent, prix plancher, financement du réseau électrique et décaissements rapides
Écarter les puissances extra-hémisphériques des actifs stratégiques	Absence d'infrastructures militaires ou de contrôle étranger hostile ; restructuration de certains partenariats	Fin des sanctions correspondantes, refinancement des actifs et reprise des obligations abandonnées
Ouvrir des marchés aux entreprises américaines	Accès prioritaire, mais temporaire et encadré, à certains appels d'offres	Contenu local, transfert de technologie, concurrence entre entreprises qualifiées et financement EXIM/DFC
Réduire les migrations	Programme de retour volontaire et d'emplois financé par la reconstruction	Statut protecteur pendant la transition, reconnaissance des qualifications, fonds de réintégration de la diaspora
Stabiliser l'hémisphère	Coopération contre les trafics, transparence financière et contrôle portuaire	Assistance institutionnelle, sécurité maritime, reconstruction douanière et respect de la souveraineté territoriale
Démontrer la réussite du corollaire Trump	Accord visible et rapide sur les premiers projets	Pacte de transformation de dix ans, jalons automatiques et reconnaissance internationale de la trajectoire vénézuélienne

La règle doit être constante : aucune concession stratégique ne doit être accordée isolément. Elle doit appartenir à un paquet équilibré, assorti d'une contrepartie mesurable, d'un calendrier et d'un mécanisme de retour en cas de non-exécution.

Les lignes rouges et les concessions acceptables

Lignes rouges

41. aucun transfert de propriété des réserves à un État étranger ;
42. aucun droit général sur les 65 milliards de barils sans périmètre, durée et obligations de développement ;
43. aucune disposition donnant à Washington un contrôle permanent et discrétionnaire des recettes ;
44. aucune vente à un prix administré inférieur au marché ;
45. aucune récupération de coûts non plafonnée ou non auditée ;
46. aucune clause de stabilité gelant pendant vingt-cinq ans le droit fiscal, social ou environnemental ;
47. aucune renonciation générale à l'immunité souveraine au-delà des actifs du projet ;
48. aucun nantissement des réserves ou des revenus futurs pour régler des dettes anciennes sans analyse de soutenabilité ;
49. aucun monopole d'entreprise accordé sans obligation d'investissement et mécanisme de restitution ;
50. aucune signature définitive avant publication d'un modèle économique consolidé et vérification de sa conformité constitutionnelle.

Concessions acceptables

51. contrôle opérationnel majoritaire d'entreprises américaines sur des projets identifiés, pendant une durée limitée ;
52. priorité d'achat américaine sur une part contractuelle de la production ;
53. arbitrage à Paris, Londres ou Singapour, avec choix explicite du droit applicable ;
54. audits internationaux, conformité anticorruption et transparence des bénéficiaires effectifs ;
55. exclusion des actifs militaires ou stratégiques de puissances extra-hémisphériques ;
56. calendrier de réformes économiques et institutionnelles ;
57. mécanismes de sécurité des paiements pendant la restructuration de la dette.

Accepter une concession n'est pas perdre sa souveraineté si cette concession est définie, temporaire, rémunérée et orientée vers la reconstruction de capacités souveraines. La souveraineté réelle ne réside pas dans le maintien juridique d'un monopole incapable de produire. Elle réside dans la capacité nationale à décider, contrôler, apprendre, investir et préparer l'après-pétrole.

Une trajectoire Venezuela 2035

Les cent premiers jours

58. publier le cadre politique de l'accord et suspendre toute extension non documentée ;
59. installer une équipe nationale de négociation associant énergie, finances, droit, industrie, recherche, environnement et affaires étrangères ;
60. constituer une data room souveraine sur les dix-sept champs ;
61. commander des audits indépendants des réserves, coûts, infrastructures et passifs ;
62. négocier la gouvernance conjointe des recettes et la loi créant le Fonds souverain ;
63. arrêter une séquence sanctions-réformes-décaissements ;
64. engager un programme d'urgence sur l'électricité et les raffineries critiques ;
65. publier un registre des contrats et des bénéficiaires effectifs.
66. engager la préparation d'élections législatives crédibles et arrêter le cadre de ratification parlementaire des contrats d'application ;
67. saisir le Secrétaire général des Nations unies en vue de créer une Commission d'assistance et de pilotage, puis proposer la réunion d'une conférence internationale à Tunis.

2027-2028 : stabiliser

68. remettre en production les actifs récupérables à coût raisonnable ;
69. réduire les coupures électriques et les pertes de réseau ;
70. stabiliser le cadre monétaire et budgétaire ;
71. conclure la première phase de restructuration de la dette ;
72. lancer les programmes de formation, de retour de la diaspora et de contenu local ;
73. rétablir les fonctions de contrôle de PDVSA et publier ses comptes audités ;
74. mettre en œuvre le calendrier institutionnel et électoral.

2029-2031 : reconstruire

75. développer le gaz, la pétrochimie et les engrais ;
76. moderniser sélectivement les raffineries ;
77. déployer les projets solaires, éoliens, de stockage et de réseaux ;
78. financer les premiers grands programmes universitaires et technologiques ;
79. créer les centres communs de R&D avec les opérateurs ;
80. décider, après étude, d'un nouveau réacteur de recherche à combustible faiblement enrichi ;
81. faire croître les exportations non pétrolières et les fournisseurs industriels locaux.

2032-2035 : transformer

82. plafonner la dépendance budgétaire au pétrole par une règle fiscale ;
83. faire du Fonds souverain un stabilisateur macroéconomique et non une caisse politique ;
84. porter l'effort national de recherche vers 2 % du PIB si les capacités institutionnelles le permettent ;
85. développer des filières exportatrices dans l'énergie, les engrais, les matériaux, la santé, l'agriculture et le numérique ;
86. instruire l'option électronucléaire sur la base des besoins réels du réseau ;
87. diversifier les partenaires commerciaux compatibles avec les engagements de sécurité ;
88. réduire structurellement la part du pétrole dans les recettes publiques, les exportations et l'emploi qualifié.

Indicateurs de réussite

Le succès ne doit pas être mesuré uniquement en barils. Le tableau de bord 2035 doit suivre :

89. la production, le coût complet et l'intensité carbone du baril ;
90. le government take et la part effectivement investie ;
91. la fiabilité du réseau électrique et la durée des coupures ;
92. les capacités solaire, éolienne, gazière et de stockage installées ;
93. le torchage, les fuites de méthane et les passifs restaurés ;
94. la part locale des achats et des emplois qualifiés ;
95. les exportations non pétrolières ;
96. les actifs du Fonds souverain ;
97. l'inflation, la dette publique et les réserves de change ;
98. l'effort de recherche, les brevets et les partenariats universitaires ;
99. le retour net des compétences de la diaspora ;
100. la qualité des institutions, des élections, de la justice et de la transparence publique.

Sécuriser les signatures : un parlement validé et une commission des Nations unies

Le maillon le plus fragile de l'accord du 28 août n'est ni géologique ni financier : il est juridique. Un engagement de vingt-cinq ans sur la principale richesse nationale, signé par un exécutif intérimaire non élu, issu d'une intervention étrangère et dépourvu de ratification parlementaire, demeure susceptible d'être contesté ou répudié par un gouvernement futur. Cette fragilité pèse déjà sur le comportement des investisseurs : les compagnies exigent des rendements majorés ou diffèrent leurs engagements tant que la pérennité juridique des contrats n'est pas établie. La sécurisation institutionnelle des signatures n'est donc pas un supplément moral à l'accord ; elle en est une condition économique.

La première action : faire de la ratification parlementaire une garantie

Le gouvernement intérimaire doit faire de l'élection d'un pouvoir législatif crédible la première priorité institutionnelle du pacte de transformation. Ce séquençage répond à une contrainte de calendrier : des élections législatives sérieuses exigent douze à dix-huit mois, alors que les contrats d'application se négocient dès maintenant. La solution consiste à articuler les deux temporalités plutôt qu'à les opposer :

101. convoquer des élections législatives sous observation internationale, selon un calendrier public et opposable ;
102. insérer dans chaque contrat d'application une clause de ratification parlementaire ex post, destinée à consolider la validité des droits concédés ;
103. publier l'intégralité des contrats soumis à ratification, condition d'un consentement éclairé et rempart contre les renégociations opportunistes futures ;
104. faire adopter par le futur parlement une loi organique unique couvrant le régime fiscal, le Fonds souverain et la gouvernance des recettes ;
105. garantir la continuité des investissements engagés de bonne foi pendant la période transitoire.

L'argument à présenter à Washington ne doit pas être celui du contrepoids, mais celui de l'assurance. Une validation démocratique certifiée peut transformer les contrats des opérateurs en actifs juridiquement plus durables, abaisse le risque-pays et réduit le coût du capital des cent milliards de dollars annoncés. Des voix s'élèvent d'ailleurs au Congrès américain pour réclamer des élections vénézuéliennes : la légitimation n'est pas une concession arrachée à Washington, elle rejoint un intérêt américain déjà exprimé. Un accord non ratifié est une victoire précaire ; un accord ratifié est un actif.

Une Commission d'assistance et de pilotage sous l'égide des Nations unies

Le pacte de transformation repose sur un mécanisme d'automatisme : chaque progrès vénézuélien déclenche une contrepartie américaine. Or l'automatisme suppose un constat objectif des jalons, que ni Caracas ni Washington ne peuvent établir seuls sans que l'autre partie ne le conteste. C'est la fonction d'une Commission d'assistance et de pilotage placée sous l'égide des Nations unies. Elle pourrait être établie sur la base des bons offices du Secrétaire général, éventuellement confortés par une résolution de l'Assemblée générale, plutôt que par un mandat du Conseil de sécurité exposé au veto. Son mandat comprendrait :

106. la certification du processus électoral et du calendrier institutionnel ;
107. l'audit indépendant des recettes pétrolières et le suivi de leur gouvernance fiduciaire conjointe ;

108. le constat formel des jalons du pacte déclenchant les contreparties automatiques — levée de sanctions, restitution de recettes, financements ;
109. l'assistance technique aux institutions de contrôle vénézuéliennes ;
110. les bons offices en cas de différend sur l'exécution du pacte.

Sa composition devrait associer les États-Unis, le Venezuela, l'Union européenne, des États latino-américains, un facilitateur du Sud et, en qualité d'observateurs, les institutions financières internationales. La Commission ne doit être ni une tutelle ni une administration internationale : elle n'approuve ni ne signe les contrats ; elle vérifie et certifie la réalisation des jalons. Elle ne gère pas les recettes ; elle audite leur utilisation. Pour Washington, elle offre une garantie d'exécution qui ne dépend pas de la seule parole de Caracas ; pour Caracas, elle offre une protection contre la discrétion unilatérale américaine. C'est précisément parce qu'elle sert les deux parties qu'elle est négociable.

Élargir la boucle : l'Europe et une conférence internationale à Tunis

L'Europe, absente de la boucle politique, présente dans la boucle capitalistique

L'architecture née de 2026 présente une anomalie : l'Europe est absente du dispositif politique alors qu'elle est déjà présente dans le dispositif capitalistique. Eni, Repsol, Shell et Maurel & Prom figurent dans les licences américaines ; l'Union européenne applique son propre régime de sanctions ; l'Espagne accueille une part importante de la diaspora vénézuélienne ; et l'Union dispose d'une expertise d'observation électorale reconnue par les acteurs vénézuéliens eux-mêmes. Cette asymétrie dessine une division du travail possible : Washington tient le volet pétrolier et sécuritaire qu'il revendique ; l'Europe peut financer et appuyer le volet institutionnel — élections, justice, administration, retour de la diaspora — que les États-Unis ne souhaitent pas nécessairement financer ou incarner seuls. Associer l'Europe permettrait aussi à Caracas de réintroduire une pluralité d'interlocuteurs occidentaux dans une relation devenue très fortement bilatérale, sans contrevenir aux exigences hémisphériques américaines.

La Tunisie comme facilitateur : l'option d'un tiers méditerranéen et africain

Les négociations vénézuéliennes de la dernière décennie ont régulièrement eu recours à un tiers : la Norvège a facilité les processus d'Oslo puis de la Barbade, tandis que le Mexique a accueilli les pourparlers de 2021. Ce besoin de facilitation demeure. La valeur ajoutée potentielle de la Tunisie ne tient donc pas à une prétendue première intervention du Sud, mais à son profil méditerranéen et africain face à une crise qui concentre plusieurs enjeux du Sud global : rente, dette, sanctions, migration et reconstruction institutionnelle.

La Tunisie peut proposer ce rôle. Elle ne détient aucune position pétrolière identifiée au Venezuela ni aucun intérêt dans les licences, ce qui lui confère un profil de faible conflictualité économique. Elle occupe une position de pont entre l'Afrique, le monde arabe, la Méditerranée et la Francophonie. Elle possède une tradition d'accueil de dossiers sensibles, de l'Organisation de libération de la Palestine entre 1982 et 1993 au Forum de dialogue politique libyen réuni sous l'égide des Nations unies en 2020. Son rôle doit être défini avec précision : hôte technique, facilitateur des travaux et voix du Sud au sein de la Commission — non garant démocratique ni médiateur de substance. C'est cette modestie assumée du mandat qui rend l'hypothèse tunisienne crédible.

Une conférence de Tunis pour installer l'architecture

La conférence internationale de Tunis réunirait les États-Unis, le Venezuela, l'Union européenne et ses États membres concernés, les principaux États latino-américains, les Nations unies, les institutions financières internationales et les États d'accueil de la diaspora. Trois résultats seraient recherchés : un appui politique international au pacte de transformation et à la séquence articulant sanctions, réformes et décaissements ; l'installation formelle de la Commission d'assistance et de pilotage ; et la coordination des trois chantiers qui ne peuvent réussir séparément — restructuration de la dette, processus électoral et programme d'investissement. Une telle conférence ne s'obtient pas par proclamation : elle s'obtient si les acteurs majeurs y trouvent leur intérêt. Celui de Washington réside dans la sécurisation juridique de ses contrats ; celui de l'Europe, dans une capacité d'influence et de cofinancement au sein d'une architecture dont elle est aujourd'hui exclue ; celui de Caracas, dans la transformation d'un face-à-face

déséquilibré en cadre multilatéral. C'est ce triple intérêt que la diplomatie tunisienne doit documenter et porter.

Chine et Russie : une sortie ordonnée plutôt qu'une éviction sèche

Washington présente l'éviction des puissances extra-hémisphériques hors des actifs stratégiques vénézuéliens comme une exigence centrale : cette orientation structure la NSS 2025, les restrictions des licences OFAC et l'accord lui-même. Pour Caracas, la question utile n'est donc pas seulement de la contester, mais d'en négocier les modalités. Une éviction sèche créerait des contentieux durables, compliquerait la restructuration de la dette et transformerait Pékin et Moscou en adversaires du redressement vénézuélien. Une sortie ordonnée et compensée peut, à l'inverse, mieux servir les intérêts des parties concernées.

La Chine : transformer l'éviction en désengagement compensé

La Chine n'est pas seulement un opérateur évincé ; elle est l'un des principaux créanciers du Venezuela, au titre de prêts contre pétrole accumulés depuis 2007 et représentant des dizaines de milliards de dollars. La restructuration de la dette exposée au chantier 11 serait donc difficilement soutenable sans sa participation. C'est ce statut de créancier — plutôt que le maintien d'un rôle de partenaire stratégique dans des actifs désormais soumis aux exigences américaines — qui fournit la base de la négociation. Le dispositif proposé est celui d'un désengagement compensé :

111. audit contradictoire des créances chinoises et intégration dans le périmètre de la restructuration, selon un traitement comparable à celui des autres créanciers ;
112. remboursement organisé par des flux définis d'exportations hors pétrole — produits agricoles, engrais et produits transformés —, contractualisés en volume et en durée ;
113. exclusion explicite des minerais stratégiques et de toute prise de participation dans des infrastructures critiques, conformément aux engagements de sécurité pris envers Washington ;
114. calendrier d'extinction progressive des positions chinoises dans les actifs pétroliers, avec compensation ou rachat des participations existantes ;
115. clause de règlement global et renonciation à de nouveaux contentieux en contrepartie de l'exécution du calendrier de remboursement.

Ces flux constitueraient un mécanisme de service de la dette, non un partenariat stratégique garanti : la nuance est décisive. Un accès chinois durablement garanti aux ressources vénézuéliennes se heurterait aux restrictions et aux priorités américaines, dont la doctrine range les matières critiques au même rang stratégique que le pétrole. Un remboursement en nature, plafonné, daté et excluant les actifs stratégiques serait, en revanche, susceptible d'être négocié entre les trois capitales : il contribuerait à l'objectif américain de réduction de l'influence chinoise, serait préférable pour Pékin à un défaut pur et permettrait à Caracas de solder un passif paralysant sans hypothéquer sa nouvelle rente.

La Russie : un traitement distinct et une liquidation ordonnée

La Russie relève d'une logique différente, et les dossiers russe et chinois ne devraient pas être liés. Tant que perdure le régime de sanctions issu de la guerre en Ukraine, toute nouvelle garantie commerciale ou financière accordée à Moscou exigerait une analyse précise des sanctions applicables et, le cas échéant, des dérogations ; elle risquerait en outre d'entraver le retour du Venezuela dans le système financier international. L'option recommandée pour les positions russes dans le secteur pétrolier vénézuélien est donc une liquidation ordonnée : évaluation indépendante des participations, rachat compensé ou placement sous séquestre des droits économiques ou du produit de cession dans l'attente d'un règlement, puis renvoi des différends à l'arbitrage international. Caracas devrait s'abstenir de toute expropriation unilatérale, qui créerait un précédent invocable contre ses propres intérêts, mais n'a ni la

capacité ni l'intérêt de maintenir des liens capitalistiques que l'architecture de 2026 rend très difficiles sans dérogations spécifiques.

CONCLUSION

Conclusion — Transformer la contrainte en stratégie

Le Venezuela ne choisit pas le rapport de force de 2026. Il hérite de décennies de dépendance pétrolière, de destruction institutionnelle, de mauvaise gestion, de corruption, de sanctions, de dette et d'isolement. Après l'opération américaine de janvier, son gouvernement intérimaire négocie sous une contrainte que personne ne peut sérieusement nier.

Mais un pays faible n'est pas condamné à une politique faible. Il devient faible lorsqu'il confond souveraineté et immobilisme, lorsqu'il cède sans contrepartie ou lorsqu'il utilise la rente retrouvée pour restaurer le système qui l'a détruit.

Les États-Unis veulent le pétrole vénézuélien. Cette volonté n'a rien d'un secret : elle correspond à leur stratégie de sécurité nationale, à leurs besoins industriels et à leur nouvelle doctrine hémisphérique. La réponse vénézuélienne ne doit donc pas être : « Vous n'aurez pas notre pétrole », affirmation devenue peu crédible dans le rapport de force actuel. Elle doit être :

Vous voulez un accès durable, sécurisé et prioritaire à notre pétrole. Nous sommes prêts à le négocier. Mais cet accès devra financer les infrastructures, les compétences, la science, l'énergie et les institutions qui permettront au Venezuela de ne plus dépendre éternellement de ce pétrole.

Un accord véritablement gagnant-gagnant ne se mesure pas à la satisfaction immédiate des deux gouvernements. Il se mesure à la situation des deux pays à l'issue du contrat. Si, dans vingt-cinq ans, les États-Unis ont sécurisé des milliards de barils tandis que le Venezuela demeure une économie de rente, l'accord aura été une victoire américaine et un nouvel échec vénézuélien. Si le pétrole permet de reconstruire l'État, la recherche, l'industrie, le réseau électrique, les universités, les énergies nouvelles et une démocratie capable d'organiser l'alternance, alors le Venezuela aura transformé une faiblesse historique en force stratégique.

Cette transformation ne se jouera pas seulement entre Caracas et Washington. Un parlement légitime pour ancrer les signatures, une commission des Nations unies pour vérifier les jalons, l'Europe pour appuyer le financement des institutions, une conférence de Tunis pour réunir l'ensemble des acteurs, une sortie négociée de la Chine et de la Russie : c'est cette architecture multilatérale qui donnera à un accord bilatéral déséquilibré la stabilité qu'aucune des deux parties ne peut garantir seule.

La dernière expansion pétrolière du pays doit devenir la première étape de son économie post-pétrole.

RÉFÉRENCES

Sources principales

116. Maison-Blanche, [National Security Strategy of the United States of America, 2025](#).
117. Department of Defense, [2026 National Defense Strategy](#).
118. Maison-Blanche, [Executive Order 14373 — Safeguarding Venezuelan Oil Revenue](#), 9 janvier 2026.
119. U.S. Department of Energy, [Fact Sheet: U.S.-Venezuela Energy Deal](#), 7 janvier 2026.
120. OFAC, [General License 46D](#), 27 août 2026.
121. OFAC, [General License 50C](#), 27 août 2026.
122. OFAC, [General License 52B](#), 27 août 2026.
123. OFAC, [FAQ 1267 et 1268](#), 27 août 2026.
124. Reuters, [Trump says US is taking partial control of Venezuela's vast oil reserves](#), 28 août 2026.
125. Reuters, [Venezuela's interim president says US energy deal will last 25 years](#), 30 août 2026.
126. U.S. Energy Information Administration, [Venezuela's heavy crude oil output increases are limited](#), 23 octobre 2023.
127. U.S. Energy Information Administration, [Venezuela Country Analysis](#), 8 février 2024.
128. FMI, [Venezuela — données et projections 2026](#).
129. FMI, [Regional Spillovers from the Venezuelan Crisis](#), 2022.
130. UNHCR, [Venezuela Situation](#).
131. AIEA, [IAEA Helps Transport High Enriched Nuclear Fuel from Venezuela to the US](#), 8 mai 2026.
132. Reuters, [Explainer: Venezuela's complex and contested debt puzzle](#), 13 juillet 2026.
133. Reuters, [Seven months after Trump intervention, US senators seek Venezuela elections](#), 4 août 2026.
134. OFAC, [General License 58](#), 5 mai 2026.
135. Ministère norvégien des Affaires étrangères, [The Venezuelan Negotiation Process](#).
136. UNSMIL, [Libyan Political Dialogue Forum kicks off in the Tunisian capital](#), 9 novembre 2020.
137. Conseil de l'Union européenne, [Venezuela — sanctions et mesures restrictives](#).

Note méthodologique. Les paramètres économiques détaillés de l'accord du 28 août 2026 n'étaient pas publics à la date de cette version. Les calculs présentés sont des ordres de grandeur fondés sur les annonces disponibles ; ils ne remplacent pas un modèle financier champ par champ ni un audit juridique des contrats d'application.